



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

Date de révision: 29.01.2021 Code du produit: 1991110 Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

UFI: 7QSJ-N3WJ-K00J-AGSV

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et détergents

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Manhart Group Sagl
Rue: Via San Giovanni 4
Lieu: CH-6500 Bellinzona
Téléphone: 091 210 21 51
e-mail: info@beckmak.ch
Internet: www.beckmak.ch

Service responsable: RD Dpt.

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145; www.toxi.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

hydroxyde de sodium hydroxyde de potassium 2-Propylheptanol ethoxylate Alkylpolyglycoside C8-10

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

Date de révision: 29.01.2021 Code du produit: 1991110 Page 2 de 12

des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité			
	N° CE	Nº Index	Nº REACH				
	Classification SGH						
1310-73-2	hydroxyde de sodium			5 - < 10 %			
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27				
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A; H290 H314						
1310-58-3	hydroxyde de potassium		1 - < 5 %				
	215-181-3	019-002-00-8	01-2119487136-33				
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H290 H302 H314						
160875-66-1	2-Propylheptanol ethoxylate						
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318						
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10						
	500-220-1		01-2119488530-36				
	Eye Dam. 1; H318						

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) nº 648/2004

5 % - < 15 % agents de surface non ioniques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.



Manhart Group Sagl

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

Date de révision: 29.01.2021 Code du produit: 1991110 Page 3 de 12

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac.

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Das Produkt verursacht Verätzungen von Augen, Haut und Schleimhäuten.

Kleine Spritzer in die Augen können irreversible Gewebeschäden und Blindheit verursachen .

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau pulvérisée, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Pulverlöscher mit Ammoniumsalzen (ABC-poudre).

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

En cas d'incendie: Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2),

Gaz/vapeurs, corrosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Manhart Group Sagl

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

Date de révision: 29.01.2021 Code du produit: 1991110 Page 4 de 12

Consignes pour une manipulation sans danger

Observer le mode d'emploi.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acides, Comburant, Ammoniumsalzen, Peroxydes organiques.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre le gel.

Protéger de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de lavage et détergents

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
1310-58-3	Potasse caustique (inhalable)	-	2		VME 8 h	
1310-73-2	Soude caustique (inhalable)	-	2		VME 8 h	
		-	2		VLE courte durée	



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

Date de révision: 29.01.2021 Code du produit: 1991110 Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
1310-73-2	hydroxyde de sodium			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	1,0 mg/m³
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	local	2,0 mg/m³
Salarié DNEL,	aigu	dermique	local	2 %
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,0 mg/m³
Consommateu	r DNEL, aigu	par inhalation	local	2,0 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	2 %
1310-58-3	hydroxyde de potassium			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	1 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m³
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10			
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	595000 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	420 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	357000 mg/kg p.c. /jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	124 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	35,7 mg/kg p.c. /jour

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	CAS Substance						
Milieu environ		Valeur					
1310-73-2	hydroxyde de sodium	<u> </u>					
Eau douce	6,4 mg/l						
Eau de mer		0,64 mg/l					
Sédiment d'ea	au douce	23 mg/kg					
Sédiment marin 2,3 mg/kg							
Sol		0,853 mg/kg					
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10						
Eau douce		0,1 mg/l					
Eau de mer	0,01 mg/l						
Sédiment d'ea	0,487 mg/kg						
Sédiment mai	0,048 mg/kg						
Sol		0,654 mg/kg					

8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.



Manhart Group Sagl

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

Date de révision: 29.01.2021 Code du produit: 1991110 Page 6 de 12

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'v tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Protection des veux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. (DIN EN 166).

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Modèle de gants adapté: Matériau, résistant au lessivage (EN ISO 374, Catégorie 3).

Matériau approprié: Caoutchouc butyle (0,5 mm).

Temps de pénétration (durée maximale de port): > 480 min.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire . Type de filtre: P2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique

pH-Valeur (à 20 °C): 12,5 - 13,5

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle 100 °C

d'ébullition:

Point d'éclair: non déterminé

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé
Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.



Manhart Group Sagl

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

Date de révision: 29.01.2021 Code du produit: 1991110 Page 7 de 12

Pression de vapeur:

Densité (à 20 °C):

Hydrosolubilité:

non déterminé

1,135 - 1,145 g/cm³

facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:

Densité de vapeur:

non déterminé
non déterminé
raux d'évaporation:

non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux. Possibilité de réactions dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide, Peroxydes, Comburant.

Réagit avec les : Métal, Métal léger (Formation de: Hydrogène - Risque d'explosion.).

10.4. Conditions à éviter

gel.

Forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Métal. Acide, Peroxydes, Ammoniumsalzen, Comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Gaz/vapeurs, corrosif.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de risques spéciaux à signaler.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

Date de révision: 29.01.2021 Code du produit: 1991110 Page 8 de 12

Nº CAS	Substance	ubstance						
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode			
1310-58-3	hydroxyde de potassium							
	orale	DL50 273 mg/kg	Rat	RTECS				
160875-66-1	2-Propylheptanol ethoxyla	2-Propylheptanol ethoxylate						
	orale	DL50 > 300 - 2000 mg/kg	Rat	MSDS				
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10							
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	MSDS	OCDE 401			
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	MSDS	OCDE 402			

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Einstufungsrelevante Werte:

n°CAS 1310-73-2 hydroxyde de sodium:

(ECHA) Valeur limite de concentration spécifique (SCL):

Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % <= C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % <= C < 2 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % <= C < 5 % Skin Corr. 1A: H314: C >= 5 %

Skin Corr. 1A; H314: C >= 5 %

CAS 1310-58-3 hydroxyde de potassium:

(ECHA) Valeur limite de concentration spécifique (SCL):

Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % <= C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % <= C < 2 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % <= C < 5 % Skin Corr. 1A; H314: C >= 5 %

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses

Kleine Spritzer in die Augen können irreversible Gewebeschäden und Blindheit verursachen.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de risques spéciaux à signaler.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

Date de révision: 29.01.2021 Code du produit: 1991110 Page 9 de 12

Nº CAS	Substance									
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode			
1310-73-2	hydroxyde de sodium									
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	45,4	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	MSDS				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	40,4	48 h	Ceriodaphnia spec	ECHA				
1310-58-3	hydroxyde de potassium									
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	80 mg/l	96 h	Gambusia affinis (Poisson moustique)	IUCLID				
160875-66-1	2-Propylheptanol ethoxyla	ate								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 100 mg/l	> 10 -	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	MSDS	Par analogie			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 100 mg/l	> 10 -	72 h	Scenedesmus subspicatus	MSDS	Par analogie			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 100 mg/l	> 10 -	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	MSDS	Par analogie			
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10									
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	96,64	96 h	Steinbutt	MSDS	OCDE 203			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	37 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	MSDS	statischer Test			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	MSDS	OCDE 202			
	Toxicité pour les poissons	NOEC	1,8 mg/l	28 d	Brachydanio rerio	MSDS				
	Toxicité pour les algues	NOEC	10 mg/l	3 d	Skeletonema costatum	MSDS	statischer Test			
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	2 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	MSDS	OCDE 202			

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de risques spéciaux à signaler.

Nº CAS	Substance								
	Méthode	d	Source						
	Évaluation	•	-						
160875-66-1	2-Propylheptanol ethoxylate								
	OECD 301D MSDS								
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).								
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10								
	OECD 301E 100 % 28 MSDS								
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).								
	OECD 302 73 % 14 MSDS								
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).								

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de risques spéciaux à signaler.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
68515-73-1	Alkylpolyglycoside C8-10	< 1,77



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

Date de révision: 29.01.2021 Code du produit: 1991110 Page 10 de 12

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de risques spéciaux à signaler.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de risques spéciaux à signaler.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de risques spéciaux à signaler.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets

ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de

protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages

collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 1719

<u>14.2. Désignation officielle de</u> LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium,

transport de l'ONU: hydroxyde de potassium)

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 8



Code de classement:

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

Quantité exceptée:

Catégorie de transport:

N° danger:

Code de restriction concernant les

E5

C5

274

L

R

2

R

6

80

Code de restriction concernant les

tunnels:

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Peut être corrosif pour les métaux.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

Date de révision: 29.01.2021 Code du produit: 1991110 Page 11 de 12

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2010/75/UE (COV): 0 % 2004/42/CE (COV): 0 %

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection

des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de

moins de 18 ans.

Nº du tarif (OCOV): 3402.1900

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations



Manhart Group Sagl

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

BECKMAK™ Détergent pour grills et fours

Date de révision: 29.01.2021 Code du produit: 1991110 Page 12 de 12

DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: http://abk.esdscom.eu

ECHA: European Chemicals Agency

IUCLID: International Uniform Chemical Information Database

MSDS: Material Safety Data Sheet

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification Procédure de classification	
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

TF: Fonctions techniques

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Produits de lavage et détergents	-	-	35	-	-	-	-	PC35

LCS: Étapes du cycle de vie PC: Catégories de produits ERC: Catégories de rejet dans l'environnemen SU: Secteurs d'utilisation PROC: Catégories de processus AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)